

COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DE CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept le vingt et un septembre à 20h30.

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GILLE Pierre-Marie, Maire.

Étaient présents : Mr Bruno ADNET, Mr APPERT Guy, Mr GAUTHIER-GENSOUL Thierry, Mr JACQUINET Benoît, Mr LAUNOIS Lionel, Mme PERARDEL Ophélie, Mr PERNET Gilbert, Mr PRINCE Christophe, Mme RAUX Marie-Pierre, Mme SONGY Catherine.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absent : Mr Jean-Paul LEPREVOST.

Absents excusés : Mr CAPT Bruno, Mme RAOBELINAHARIZOA Josiane, Mr ROBIN Eric.

Mr Bruno CAPT a donné pouvoir à Mme Marie-Pierre RAUX,

Mr Eric ROBIN a donné pouvoir à Mr Lionel LAUNOIS.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mr Guy APPERT est désigné pour remplir cette fonction.

RENOUVELLEMENT DES CDD :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les contrats CDD mis en place à compter du 15 Octobre 2016 et 1^{er} Novembre 2016 arrivent à échéance le 14 Octobre 2017 et 31 Octobre 2017 et qu'il y a lieu de prévoir leurs renouvellements.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **De charger** Monsieur le Maire du recrutement des agents et à ce titre de conclure les contrats d'engagement.

DECISION MODIFICATIVE : Fonds de concours SIEM Budget M14 :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget Principal de l'exercice 2017 :

CREDITS A OUVRIR :

Dépenses Investissement :

Chap.	Article	Opération	Objet	Montant
204	204172	78	Fonds de concours EP - SIEM	6 900.00

CREDITS A REDUIRE :

Dépenses Investissement :

Chap.	Article	Opération	Objet	Montant
21	211	19	Réserves foncières	-6 900.00

DUREE D'AMORTISSEMENT DU FONDS DE CONCOURS DU SIEM POUR LES TRAVAUX RUE DES JUIFS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'adopter la durée d'amortissement suivante :

BIEN	DUREE D'AMORTISSEMENT
Fonds de concours SIEM pour la requalification de la rue des Juifs	10 ans

EFFACEMENT DE RESEAU FILS NUS GRANDE RUE ET RUE DU MOULIN

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet d'effacement du réseau électrique dans la Grande Rue et la Rue du Moulin de notre commune, établi par le SIEM ; ces travaux étant réalisés avant l'aménagement de la voirie.

En date du 12 décembre 2014 le comité du SIEM a décidé de solliciter un fond de concours de 5 % du montant HT des travaux comme le permet l'article L5212-26 du CGCT.

Dans le cas du projet présenté, le fond de concours sollicité par le SIEM serait de $(92\ 000.00\ € \times 0.05) = 4\ 600.00\ €$.

Après examen du projet et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la solution technique proposée et est favorable à la réalisation du projet d'effacement du réseau électrique de la Grande Rue et de la Rue du Moulin, sous la maîtrise d'ouvrage du SIEM.

La commune s'engage de ce fait à solutionner les problèmes liés au réseau d'éclairage public sachant que ce réseau posé sur les supports BT sera déposé. Il en sera de même pour le réseau de télécommunication.

EFFACEMENT DE RESEAU BT GRANDE RUE 2^{ème} TRANCHE

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet d'effacement du réseau électrique dans la Grande Rue – 2^{ème} Tranche de notre commune, établi par le SIEM ; ces travaux étant réalisés avant l'aménagement de la voirie.

En date du 12 décembre 2014 le comité du SIEM a décidé de solliciter un fond de concours de 5 % du montant HT des travaux comme le permet l'article L5212-26 du CGCT.

Dans le cas du projet présenté Grande Rue – 2^{ème} Tranche, le fond de concours sollicité par le SIEM serait de $(87\ 000.00\ € \times 0.05) = 4\ 350.00\ €$.

Si ces travaux de mise en souterrain du réseau électrique sont retenus, la commune s'engage à solutionner les problèmes liés au réseau d'éclairage public, tant dans son rétablissement suite aux travaux sur le réseau public d'électricité que dans la pose et les raccordements de nouveaux matériels d'éclairage sachant que les supports et les câbles aériens seront déposés.

La commune s'engage également à solutionner les problèmes liés au réseau de télécommunication sachant que ce réseau posé sur les supports BT sera déposé.

En attendant, la réfection de la voirie par la collectivité compétente, le SIEM n'effectuant pas de réfection de chaussée ou trottoirs, la commune devra assurer l'entretien des tranchées qui auront été remblayées en grave.

Après examen du projet et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la solution technique proposée et est favorable à la réalisation du projet d'effacement du réseau électrique de la Grande Rue – 2^{ème} tranche, sous la maîtrise d'ouvrage du SIEM.

ZONE ARTISANALE :

Mr le Maire indique que les travaux d'aménagement de la voirie de la zone artisanale sont terminés. Les actes de vente pour les deux terrains réservés par les artisans de Matougues sont en préparation chez le notaire.

Concernant l'aspect financier, Mr le Maire indique qu'il a pris contact avec le Crédit Agricole et la Caisse des Dépôts pour la réalisation d'un prêt pour financer l'acquisition des terres ainsi que les travaux d'aménagement.

L'offre du Crédit Agricole semble la plus intéressante : Pour 100 000 € les remboursements pourraient s'étaler sur 10 ans à un taux de 0.5 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 3 abstentions, décide :

- **de réaliser un prêt de 100 000 € sur 7 ans auprès du Crédit Agricole,**
- **de donner tous pouvoirs à Mr le Maire pour procéder à la mise en place de ce prêt.**

Mr le Maire précise enfin qu'il y a lieu de créer un budget annexe pour la gestion de la zone artisanale.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **Créer un budget annexe « Zone Artisanale des Champs Chevaliers » de comptabilité M14 et assujetti à la TVA,**
- **D'approuver le transfert de l'achat des parcelles ainsi que de tous les travaux d'aménagement (voirie, réseaux).**

TERRAIN GODONAISE :

Mme Raux indique qu'une rencontre a eu lieu avec le Maire et les Adjoints et 3 bailleurs sociaux : Châlons Champagne Habitat, Plurial et la Renaissance Immobilière Châlonnaise (RIC).

Le projet de la commune les intéresse, ils ont bien pris en compte notre volonté de réaliser des logements intergénérationnels et reviennent vers nous pour nous faire part de leur proposition.

Concernant le terrain, les bailleurs souhaitent un partenariat avec la commune. Si la commune décide de vendre le terrain, plus le prix proposé est élevé moins le bailleur pourra réaliser un projet de qualité.

Il peut s'agir également d'un bail emphytéotique, à la fin du bail la commune reprend les habitations et gère elle-même les logements et les locataires ou repart pour un autre bail, ce qui semble préférable.

Concernant l'attribution des logements, la commune peut proposer des locataires.

En conclusion, la RIC a fait bonne impression d'autant plus que sur Châlons cet organisme investit régulièrement pour garder son patrimoine en parfait état, Châlons Habitat a quant à lui un parc de logements plus vieillissant.

TERRAIN DE FOOTBALL : MAIN COURANTE :

Mr le Maire informe le conseil municipal que dernièrement des gens du voyage s'étaient installés sur le petit terrain en face de l'aire de jeux. Afin d'éviter que cela se reproduise, Mr le Maire précise qu'il est nécessaire d'installer une main courante sur ce terrain.

Deux propositions ont été reçues la première de la société NERUAL pour une main courante en acier galva et la seconde de la société EKIP Collectivité pour une main courante en bois. Le montant des deux offres est identique et s'élève à environ 3000 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 11 voix pour et 2 voix contre :

- De retenir l'offre de la société NERUAL pour une main courante en acier galva.
- De donner tous pouvoirs à Mr le Maire pour signer les pièces administratives et comptables nécessaires.

CIMETIERE :

Mr Gauthier signale au conseil municipal que les lettres du monument aux Morts sont à redorer. Suite aux offres reçues de la Marbrerie Marnaise et de la société Art Funéraire, il s'avère que la société Art Funéraire est la mieux disante.

Le conseil municipal décide de retenir la société Art Funéraire pour effectuer ces travaux.

RUE DU PONT DE MARNE :

Mr le Maire rappelle au conseil municipal le problème qui se pose au carrefour de la rue du Pont de Marne et de la Grande Rue avec l'arrivée de véhicules de + de 7.5 tonnes et des engins agricoles.

Mr Diduch proposait de revoir toute la signalisation sur Matougues et sur Juvigny et devait établir un projet d'arrêt de circulation. A ce jour, nous sommes dans l'attente de ces propositions, Mr Diduch étant débordé.

Puis, il avait été souhaité d'élargir le carrefour en prenant un peu de terrain à Mr Joseph et reculer son mur et son portail. Des devis ont été demandés à Mr Da Cunha et à Mr Vieira pour chiffrer le coût du mur, ces travaux s'élèveraient à 25 000 €.

Un débat s'engage, puis, Mr le Maire propose que la commission rencontre Mr Joseph pour lui faire part de ces suggestions.

Il indique que les services de l'Architecte des bâtiments de France seront contactés afin de recueillir leur avis sur la démolition et la reconstruction du mur sachant que celui-ci comporte une partie en craie.

REMBOURSEMENT DES BRANCHEMENTS D'EAU RUE DES JUIFS :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De fixer à 506,00 € TTC le montant du branchement d'eau potable à rembourser par :
M et Mme David CELLIER,
Madame Colette CHAINGY,**
- **De fixer à 350 € TTC le montant du branchement d'eau potable à rembourser par :
Mme Marion CHERRONNET,**
- **De donner tous pouvoirs à Mr le Maire pour signer les pièces comptables nécessaires.**

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune à signer un contrat Enfance-Jeunesse avec la CAF pour les accueils de loisirs extra-scolaires du mercredi organisé par l'Association Familles Rurales de Matougues et ouverts aux enfants des regroupements pédagogiques de Jâlons et de Matougues. Mr le Maire rappelle également que ce sont les communes de Jâlons et Matougues qui participent financièrement aux transports en bus des enfants à hauteur de 50 % par commune.

Une subvention de 1 318.40 € a été versée pour l'année 2016 et une subvention de 1 317.00 € pour l'année 2017 à la commune de Matougues.

Mr le Maire propose de répartir la subvention comme suit :

1/3 pour la Commune de Jâlons,

2/3 pour la Commune de Matougues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

- **D'approuver** la répartition de la subvention « Enfance-Jeunesse » versée par la CAF comme suit :
 - 1/3 pour la commune de Jâlons,
 - 2/3 pour la commune de Matougues,
- **D'autoriser** Mr le Maire à signer les pièces comptables.

QUESTIONS DIVERSES :

RD3 :

Mr Benoît Jacquinet demande si les grosses pierres posées dans les espaces verts le long de la RD3 seront retirées prochainement. Mr le Maire répond que ces cailloux resteront en place.

Travaux SADE :

Mr le Maire informe le conseil municipal que la SADE effectuée, pour le compte de la Communauté d'Agglomération, des travaux sur les postes de refoulement Grande Rue, Chemin d'Aulnay et ruelle Rémy Aubry (travaux de génie civil et pose de nouvelles trappes).

Repas des Sages :

Mr Gauthier annonce au conseil municipal que le repas des sages est prévu le jeudi 15 mars 2018, le traiteur est déjà retenu.

Grande Rue :

Mr le Maire indique que deux grosses fuites sur le réseau d'eau potable ont été découvertes dans la Grande Rue en direction du silo. Les travaux de réparation se montent à 6526.48 € TTC et ont été exécutés par l'entreprise MARTINS TP.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22h50.

**Le Maire,
Pierre-Marie GILLE**